 Lors d'une consultation ou d'une hospitalisation, que dois-je prévoir pour mon traitement ?


- J'apporte mes **dernières ordonnances et mes médicaments habituels**
- Je signale au médecin les médicaments que je prends **sans ordonnance** (automédication, phytothérapie, etc.)

Si votre hospitalisation n'était pas prévue, demandez à l'un de vos proches d'apporter vos traitements et ordonnances pour vous.

 Que dois-je faire de mes médicaments ?

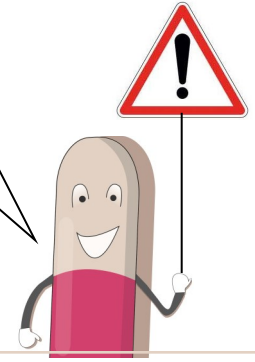
Je remets **tous mes médicaments** à l'infirmier(e) qui s'occupe de mon admission.

Vos médicaments seront isolés à votre nom dans le service de soins et vous seront rendus à votre sortie.

 Pourquoi dois-je remettre tous mes médicaments ?

Pendant votre hospitalisation, le médecin adapte votre traitement à votre état de santé. Par conséquent, le **nombre**, la **forme** et la **présentation** des médicaments que l'on vous donne peuvent être différents de votre traitement habituel.

Oublier de mentionner un médicament pris habituellement chez vous, par exemple, pour votre hypertension ou diabète, peut avoir des conséquences avec ceux qui seront prescrits durant votre hospitalisation !

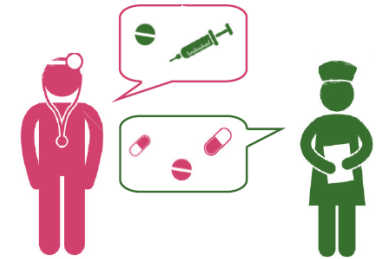


La Conciliation médicamenteuse

 C'est quoi la conciliation médicamenteuse ?

Une démarche qui permet de répertorier **tous les médicaments** que vous prenez au domicile dans l'objectif :

- ⇒ d'**éviter les erreurs**
- ⇒ de favoriser la **transmission d'informations** entre professionnels de santé
- ⇒ d'avoir un traitement **bien adapté**



 Qu'est-ce qui change pour moi lors de mon hospitalisation ?

Un professionnel de santé peut être amené à venir vous poser des questions sur vos médicaments pour :

- ⇒ établir la liste de **TOUS** vos médicaments **y compris ceux sans ordonnance**
- ⇒ connaître la façon dont vous gérez votre traitement



Avec votre accord, il pourra contacter votre pharmacien de ville qui l'aidera à établir cette liste de médicaments.



Durant mon hospitalisation, je m'assure que mon **traitement habituel est pris en compte** dans la prescription.

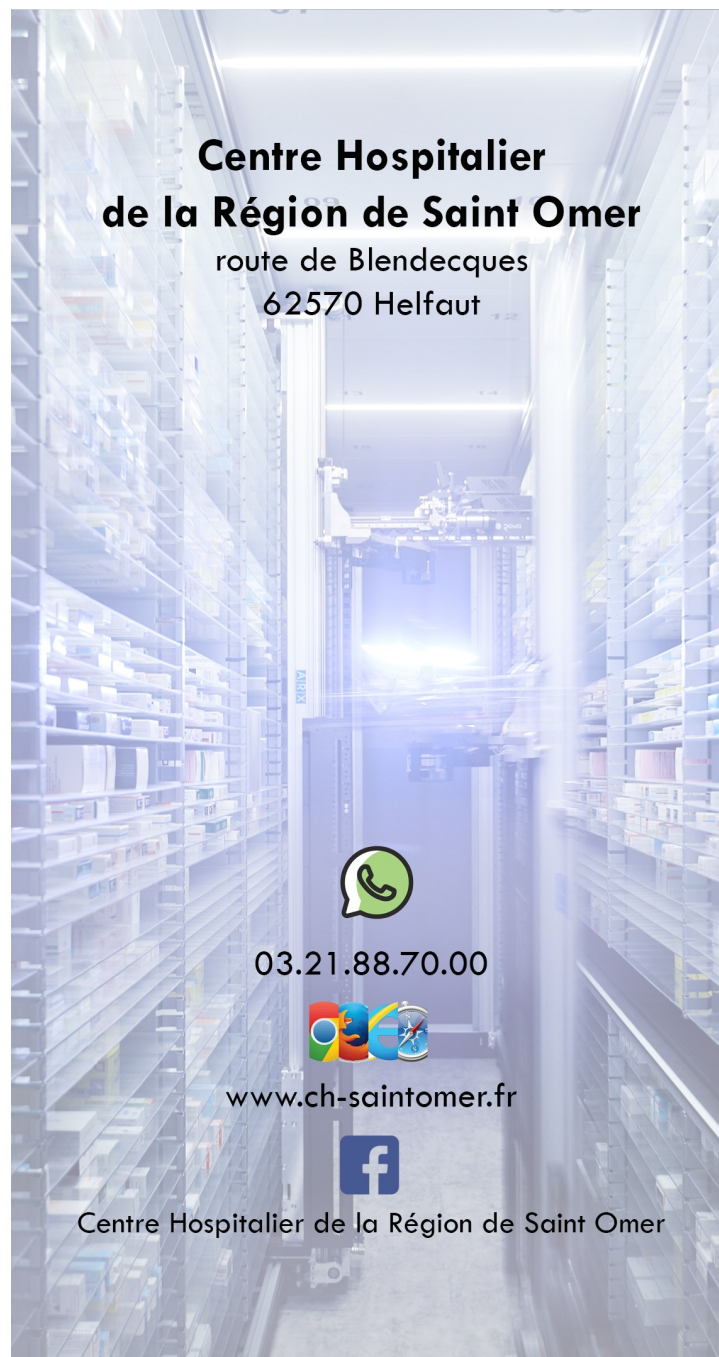


En cas de doute,
**je n'hésite pas à interpeler
l'infirmier(e).**

*Soyez attentif aux consignes de
l'infirmière pour prendre vos
médicaments : heure de prise,
laisser fondre sous la langue,
etc.*



En cas de doute,
**je n'hésite pas à faire répéter
l'infirmier(e).**



**Centre Hospitalier
de la Région de Saint Omer**
route de Blendecques
62570 Helfaut



03.21.88.70.00



www.ch-saintomer.fr

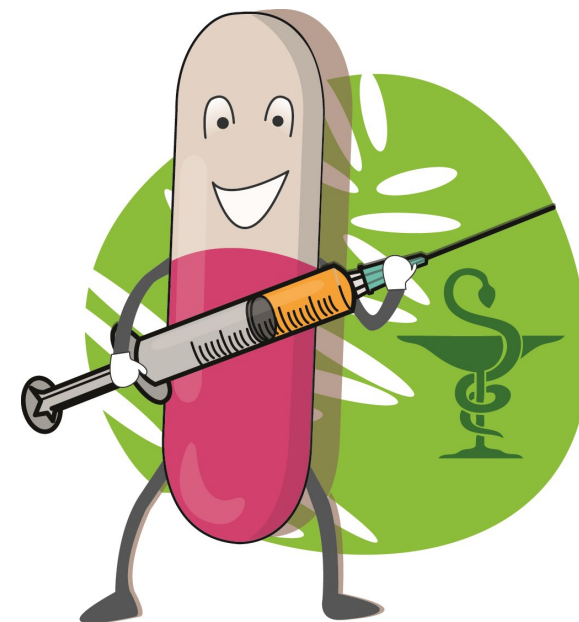


Centre Hospitalier de la Région de Saint Omer

CENTRE
HOSPITALIER 
Région de Saint-Omer

**SÉCURISONS
ENSEMBLE**

**votre prise en charge
médicamenteuse**



CENTRE
HOSPITALIER 
Région de Saint-Omer

Novembre 2019